

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 1 de 14

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

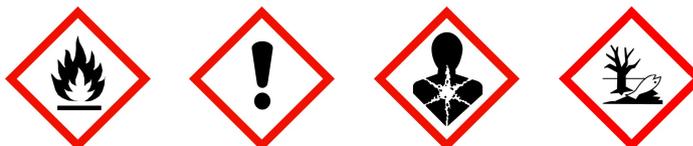
alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**Diluant de nettoyage
Solvant**Utilisations déconseillées**Utiliser uniquement aux fins prévues.
Le produit est destiné à un usage professionnel.**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	alwitra GmbH
Rue:	Am Forst 1
Lieu:	D-54296 Trier-Irsch
Téléphone:	0651 - 9102 - 0
E-mail (Interlocuteur):	pm-ddb@alwitra.de
Service responsable:	Produkt Management DDB

1.4. Numéro d'appel d'urgence: +352 8002 5500**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Flam. Liq. 2; H225
Asp. Tox. 1; H304
Skin Irrit. 2; H315
STOT SE 3; H336
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %
Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes
Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %
acétone; propane-2-one; propanone**Mention d'avertissement:** Danger**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 2 de 14

Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P301+P310	EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
P331	NE PAS faire vomir.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans le sens de la réglementation régionale/nationale en vigueur et séparément des ordures ménagères.

2.3. Autres dangers

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants
3.2. Mélanges
Caractérisation chimique

Mélange de solvants

Composants pertinents

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %			>50-100 %
	931-254-9		01-2119484651-34	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes			>25-50 %
	927-510-4		01-2119475515-33	
	Flam. Liq. 2, Skin Irrit. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H315 H336 H304 H411			
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %			>5-10 %
	926-605-8		01-2119486291-36	
	Flam. Liq. 2, STOT SE 3, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 2; H225 H336 H304 H411 EUH066			
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			>2,5-5 %
	200-662-2	606-001-00-8	01-2119471330-49	
	Flam. Liq. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3; H225 H319 H336 EUH066			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
	931-254-9	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %	>50-100 %
		par inhalation: CL50 = 25,2 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = 2920 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5840 mg/kg	
67-64-1	200-662-2	acétone; propane-2-one; propanone	>2,5-5 %
		par inhalation: CL50 = 76 mg/l (vapeurs); dermique: DL50 = >15800 mg/kg; par voie orale: DL50 = 5800 mg/kg	

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 3 de 14

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des mesures de premiers secours****Indications générales**

En cas d'apparition de douleurs ou bien en cas de troubles persistants, consulter un médecin.
Éloigner les victimes de la zone de danger et les allonger. Ne jamais rien verser dans la bouche d'une personne inconsciente. Aucune mesure de premier secours particulière n'est nécessaire. Placer en PLS toute personne étendue sur le dos et sur le point de vomir.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.
Mettre une respiration artificielle en place si la respiration est irrégulière ou en présence d'un arrêt respiratoire

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Opérer ensuite un nettoyage ultérieur avec: Polyéthylène glycol 400.

Après contact avec les yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.

Après ingestion

Rincer la bouche et recracher le liquide. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.
En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Danger d'aspiration: . Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Jet d'eau en aspersion. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquide et vapeurs très inflammables.

La décomposition thermique peut entraîner la formation de vapeurs et gaz dangereux pour la santé.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 4 de 14

un équipement de protection individuel

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou à l'aide de nettoyeurs aqueux.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Mesure de précaution concernant les personnes: cf. Section 8

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Utiliser un équipement de protection individuel

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Changer les vêtements imprégnés. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de contact avec la peau, rincer le produit à l'eau et au savon ou à l'aide d'un détergent approprié.

Information supplémentaire

Éviter la formation d'aérosols.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Stocker uniquement dans les récipients d'origine. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Protéger des radiations solaires directes.

Conseils pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Diluant de nettoyage

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 5 de 14

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Noms des agents	ppm	mg/m ³	F/m ³	Catégorie	Origine
67-64-1	Acétone	246	594		8 h	
		492	1187		15 min	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Noms des agents	Voie d'exposition	Effet	Valeur
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %			
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique		1377 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique		13964 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		1137 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		5306 mg/m ³
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		1301 mg/kg p.c./jour
	Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		149 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique		149 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique		300 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		477 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		2085 mg/m ³
	Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		1301 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique		1377 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique		13964 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		1131 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		5306 mg/m ³
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone			
	Consommateur DNEL, à long terme	par voie orale		62 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	dermique		62 mg/kg p.c./jour
	Salarié DNEL, à long terme	dermique		186 mg/kg p.c./jour
	Consommateur DNEL, à long terme	par inhalation		200 mg/m ³
	Salarié DNEL, aigu	par inhalation		2420 mg/m ³
	Salarié DNEL, à long terme	par inhalation		1210 mg/m ³

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 6 de 14

Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Noms des agents	Valeur
Milieu environnemental		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	
Eau douce		10,6 mg/l
Eau de mer		1,06 mg/l
Sol		29,5 mg/kg
Sédiment marin		3,04 mg/kg
Sédiment d'eau douce		30,4 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		100 mg/l

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection étanches avec protections latérales.

Protection des mains

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique. Porter des gants appropriés.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Matériau approprié: FKM (caoutchouc fluoré).

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4\text{mm}$

Protection de la peau

Vêtement de protection : Les bras et les jambes doivent être entièrement recouverts.

Protection respiratoire

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Appareil de protection respiratoire à filtre combiné, anti-vapeur et particules. Filtre de classe A-P2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques
9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique:	liquide
Couleur:	incolore
Odeur:	caractéristique

Testé selon la méthode

Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	55 °C
Inflammabilité:	non déterminé
Limite inférieure d'explosivité:	1,1 vol. %
Limite supérieure d'explosivité:	13,0 vol. %

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 7 de 14

Point d'éclair:	-25 °C
Température d'auto-inflammation:	540 °C
Température de décomposition:	non déterminé
pH-Valeur:	non déterminé
Viscosité cinématique:	non déterminé
Hydrosolubilité:	non ou peu miscible
La vitesse de dissolution:	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
La stabilité de la dispersion:	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur: (à 20 °C)	247 hPa
Pression de vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité (à 20 °C):	0,7 g/cm ³ ISO 2811
Densité relative:	Aucune donnée disponible
Densité apparente:	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur relative:	non déterminé
Caractéristiques des particules:	Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Dangers d'explosion

Même si le produit n'est pas explosible, la formation de mélanges explosibles vapeur/air reste possible.

Propriétés comburantes

Le produit n'est pas auto-inflammable.

Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en solvant:

100 %

Viscosité dynamique:

10 mPa·s ISO 2555

(à 20 °C)

Information supplémentaire

Aucune donnée supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactivité dangereuse dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions ambiantes normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

10.4. Conditions à éviter

Conserver à l'écart de la chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Aucune information supplémentaire et pertinente disponible.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 8 de 14

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %					
	orale	DL50 mg/kg	5840	Rat		
	cutanée	DL50 mg/kg	2920	Lapin		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	25,2 mg/l	Rat		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	orale	DL50 mg/kg	5800	Rat	OECD 401	
	cutanée	DL50 mg/kg	>15800	Rat		
	inhalation (4 h) vapeur	CL50	76 mg/l	Rat		

Irritation et corrosivité

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges. (Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

11.2. Informations sur les autres dangers
Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques
12.1. Toxicité

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 9 de 14

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
	Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11,4 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les crustacés	NOEC 0,17 mg/l	21 d	Daphnia magna		
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 5540 mg/l	96 h	Onchorhynchus mykiss		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 6100 mg/l	48 h	Daphnia magna		
	Toxicité pour les algues	NOEC 4740 mg/l	2 d	Selenastrum capricornutum		

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune donnée supplémentaire disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée supplémentaire disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-0,24

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1. Méthodes de traitement des déchets
Recommandations d'élimination

À éliminer conformément aux dispositions réglementaires. Le produit ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères.

Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent. L'attribution d'un code déchet/d'une désignation déchet doit être effectuée conformément aux spécificités des secteurs et process du catalogue CED.

Code d'élimination des déchets - Produit

070104 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la fabrication, formulation, distribution et utilisation (FFDU) de produits organiques de base; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques; déchet dangereux

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 10 de 14

L'élimination des emballages contaminés

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2
Catégorie de transport:	2
N° danger:	33
Code de restriction concernant les tunnels:	D/E

Transport fluvial (ADN)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %; Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3
	
Code de classement:	F1
Dispositions spéciales:	274 601 640D
Quantité limitée (LQ):	1 L
Quantité exceptée:	E2

Transport maritime (IMDG)

<u>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</u>	UN 1993
<u>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</u>	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane, Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)
<u>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</u>	3
<u>14.4. Groupe d'emballage:</u>	II
Étiquettes:	3

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 11 de 14



Dispositions spéciales: 274
 Quantité limitée (LQ): 1 L
 Quantité exceptée: E2
 EmS: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: UN 1993

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (Hydrocarbons, C6, isoalkanes, <5% n-hexane,; Hydrocarbons, C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 3

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 3



Dispositions spéciales: A3
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 1 L
 Passenger LQ: Y341
 Quantité exceptée: E2
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 353
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 5 L
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 364
 IATA-Quantité maximale (cargo): 60 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %; Hydrocarbures, C7, n-alkanes, isoalcanes, cyclènes

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune mesure de précaution particulière n'est connue.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV 700 g/l
 dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): E2 Danger pour l'environnement aquatique

Informations complémentaires: P5c

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 12 de 14

Commercialisation et utilisation de précurseurs d'explosifs (règlement (UE) 2019/1148):

Ce produit est réglementé par le Règlement (UE) 2019/1148: toutes les transactions suspectes et les disparitions et vols importants doivent être signalés au point de contact national concerné.

Information supplémentaire

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone: non applicable

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents: non applicable

Règlement (CE) n° 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants: non applicable

Règlement (CE) n° 649/2012 du Parlement et Conseil européens concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux: Ce mélange ne contient aucun produit chimique soumis à la procédure de notification d'exportation (Annexe I).

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui ont été incluses dans la liste des substances candidates conformément à l'article 59 de REACH: aucune

Ce mélange contient les substances suivantes extrêmement préoccupantes (SVHC) qui sont soumises à autorisation selon l'Annexe XIV de REACH: aucune

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

Information supplémentaire

Les réglementations nationales doivent être également observées!

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Hydrocarbures, C6, isoalcanes, n-hexane <5 %

Hydrocarbures, C7, n-alcanes, isoalcanes, cyclènes

Hydrocarbures, C6-C7, isoalcanes, cyclènes, n-hexane <5 %

acétone; propane-2-one; propanone

RUBRIQUE 16: Autres informations**Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 4,5,6,7,8,10,11,12,14,15,16.

Version 19 - Révision générale - 27.01.2016

Version 20 - Révision générale - 26.04.2017

Version 21 - Révision générale - 09.08.2019

Version 22 - Révision générale - 04.12.2020

Version 23 - Révision générale - 17.03.2021

Version 24 - Révision générale - 07.02.2023

Version 25 - Révision générale - 08.12.2023

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 13 de 14

Abréviations et acronymes

Flam. Liq: Liquide inflammable
 Asp. Tox: Danger par aspiration
 Skin Irrit: Irritation cutanée
 Eye Irrit: Irritation oculaire
 STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
 Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 BImSchV : Ordonnance relative à l'exécution de la loi fédérale sur la protection contre les immissions
 CAS : Chemical Abstracts Service
 DIN : Norme de l'Institut allemand de normalisation
 CE : Concentration effective
 CE : Communauté européenne
 NE : Norme européenne
 IATA : International Air Transport Association
 Recueil IBC : recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
 ICAO : International Civil Aviation Organization
 IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods
 ISO : Norme de l'Organisation internationale de normalisation
 CLP : Classification, Labeling, Packaging
 IUCLID : International Uniform Chemical Information Database
 CL : Concentration létale
 DL : Dose létale
 LOG Kow ou LogP : coefficient de partage entre l'octanol et l'eau
 MARPOL : Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
 OECD : Organisation for Economic Co-operation and Development
 PBT : Substances persistantes, bioaccumulable et toxiques
 RID : Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses
 TRGS : Règles techniques pour les substances dangereuses
 NU : Nations Unies
 COV : Composés organiques volatils
 vPvB : Substances très persistantes et très bioaccumulables
 CPE : Classe de pollution des eaux
 GHS : Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS : European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS : European List of Notified Chemical Substances
 DNEL : Derived No Effect Level
 PNEC : Predicted No Effect Concentration
 TLV : Threshold Limiting Value
 STOT : Specific Target Organ Toxicity
 AwSV : Décret relatif aux installations concernant la manipulation des substances susceptibles de polluer l'eau

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification
Flam. Liq. 2; H225	Sur la base des données de contrôle
Asp. Tox. 1; H304	Méthode de calcul
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul
STOT SE 3; H336	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 2; H411	Méthode de calcul

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

alwitra Reiniger L 40 - alwitra nettoyant L 40 - alwitra cleaner L 40

Date de révision: 08.12.2023

Code du produit: AWT-003

Page 14 de 14

H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Information supplémentaire

Les informations fournies dans cette fiche technique de sécurité constituent une description des règles de sécurité du produit. Elles ne sont pas destinées à garantir certaines caractéristiques et elles sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. La fiche technique de sécurité a été établie sur la base des informations des fabricants en amont par:

assesso AG, Ottostraße 1, 63741, Aschaffenburg, Allemagne
Numéro de téléphone: +49 (0)6021 - 1 50 86-0, Fax: +49 (0)6021 - 1 50 86-77, E-mail: eu-sds@assesso.eu,
www.assesso.eu

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)